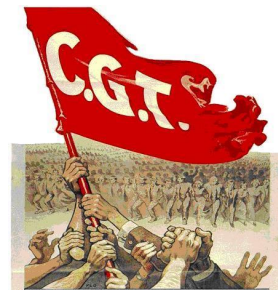




# Le petit rapport'eure

Le journal de la section  
de l'Eure

Journal d'information des Finances Publiques -  
CGT Finances Publiques  
cgt.ddfip27@dgfip.finances.gouv.fr  
Site internet :  
<http://www.financespubliques.cgt.fr/27/>



N° 39

**Fonctionnaires dans le  
collimateur : encore et toujours !**

**MAI 2019**

Depuis l'annonce des projets de transformations de la fonction publique et de la déconcentration de proximité pour notre administration, de nombreuses actions locales ont été menées dans tous les départements ponctuées d'appels nationaux à la grève.

Pour notre département, le 14 mars 27 % des agents étaient en grève, le 28 mars 32 % et le 9 mai dernier 39 %, chiffres en constante augmentation.

Depuis mars, bon nombre de collègues sur leur site ont distribué des tracts pour sensibiliser le public assorti d'une couverture médiatique locale sous formes d'articles de presse.

## **LE PROJET LOI FONCTION PUBLIQUE IMPACTERA FORTEMENT LA DGFIP !**

- Des CAP vidées de leurs prérogatives

L'avis des CAP sera supprimé sur les questions liées aux mutations, aux mobilités, aux tableaux d'avancement et aux listes d'aptitude. Les directeurs locaux auront donc toute latitude pour décider des mutations des agents et de leur promotion interne. Ceci est en lien direct avec le projet qui prévoit de « mieux reconnaître les mérites individuels dans les procédures d'avancement et de promotion » des agents (art 10 et 12 du projet). Le résultat de l'entretien d'évaluation réalisé par le chef de service deviendra déterminant en matière de salaire et de carrière. Quelle sera la part d'objectivité dans la reconnaissance du mérite : reconnaissance professionnelle ? mobilité ? allégeance envers la politique de la direction et/ou de la DGFIP ? ou autre...

- Affaiblissement des instances représentatives des personnels

Le gouvernement s'attaque à la démocratie sociale et aux instances représentatives des personnels en souhaitant fusionner CT et CHS-CT . Cette nouvelle instance dénommée comité social d'administration aura pour conséquence d'affaiblir et de diluer dans une seule instance fourre-tout,

l'analyse et le travail à mener sur des questions très différentes et dont

l'enjeu nécessite une approche et des moyens spécifiques. Supprimer le CHS-CT avec son budget dédié (environ 80000 € pour le département) c'est supprimer son rôle essentiel dans le cadre de la protection et de la sécurité et des conditions de travail des personnels.

- Le recours accru aux contrats de droit privé

Le projet en l'état autorisera le recrutement par contrat sur des emplois permanents (jusqu'alors réservés exclusivement à des fonctionnaires sous statut).

Pour la CGT, recruter par contrat sur des emplois permanents vacants c'est une atteinte au statut (remise en cause de la neutralité de l'agent public dans l'exercice de ses missions), c'est également réduire les possibilités de mutation.

En outre le principe de l'égalité d'accès à la fonction publique par concours qui constitue un des éléments du socle républicain est garant d'équité. De plus, ces salariés sous contrat pourraient être amenés à travailler sur des tâches identiques aux côtés de fonctionnaires pour des salaires totalement différents créant des conditions délétères au sein des collectifs de travail.

- Mobilité forcée

Le projet contraindra les agents à sortir de leur champ professionnel initial en prévoyant tout une batterie de mesures en cas d'externalisation vers le privé (détachement automatique en CDI ; indemnité de départ volontaire si démission) ou en cas de suppressions d'emplois (congé de transition professionnelle, mise à disposition vers le privé...). D'ores et déjà, l'article 243 de la loi de finances rectificative permet de détacher des agents de la DGFIP pendant la durée de la délégation soit 3 ans auprès des collectivités et des établissements publics.

## **LA DÉCONCENTRATION DE PROXIMITÉ !**

Localement et malgré nos multiples demandes, nous ne connaissons toujours pas les implantations condamnées ou préservées ainsi que leur nombre et les conditions dans lesquelles les agents y exerceront les missions.

D'ailleurs, les réponses apportées par le ministre Darmanin dans son courrier en date du 09 mai à l'intention des représentants syndicaux nationaux précise que le dialogue doit s'engager jusqu'à l'été ce qui laisse à penser que nous n'aurons pour notre département aucune information sur le chamboulement de notre réseau.

Le ministre réaffirme dans ce courrier :

- Le développement de l'itinérance des agents au sein de lieux d'accueil fixes ou mobiles
- Des trésoreries devenant des lieux d'accueil des maisons «France Services »
- La délocalisation de missions en dehors des grands centres urbains
- Zéro espèces à la DGFIP avec l'externalisation du paiement en numéraire
- La dématérialisation à outrance
- Le développement des agences (agences comptables, unification du recouvrement fiscal et social)
- La poursuite du recul de la séparation ordonnateur comptable et du contrôle de la dépense en général, mise sur la sellette de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable
- Le recul du contrôle fiscal pour s'axer prioritairement sur le conseil
- La menace de transfert de missions cadastrales vers l'IGN
- La menace de transfert de missions patrimoniales vers les notaires

***La réforme systémique de la fonction publique n'est pas une fin en soi et reste un point d'étape pour une externalisation massive des missions exercées aujourd'hui par des fonctionnaires sous statut.***

***Pour preuve, un rapport apparu fin mars de la société WEBHELP titré :***

***« L'externalisation dans les services publics, jusqu'à 25 milliards d'euros d'économie par an ». ce rapport propose entre autre d'externaliser les fonctions front office de relations aux usagers. De plus, le 5 avril, le ministre DARMANIN inaugurerait une agence WEBHELP à Tourcoing ...***



## Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

<b>SECTION :</b>  <input type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Retraité <b>Je souhaite m'abonner à :</b> <input type="checkbox"/> la Nouvelle Vie Ouvrière <b>Facultatif &gt; Pour les agents A et A+</b> Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire. La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.	<b>NOM :</b> ..... <b>Prénom :</b> ..... <b>Date de naissance :</b> .. / .. / .... <b>Catégorie :</b> ..... <b>Grade :</b> ..... <b>Echelon :</b> ..... <b>Filière fiscale</b> <input type="checkbox"/> <b>Filière publique</b> <input type="checkbox"/> <b>Adresse administrative :</b> ..... <b>Adresse pour l'envoi de la presse :</b> <input type="checkbox"/> Adresse administrative <input type="checkbox"/> Adresse personnelle (préciser) : ..... <b>Tél. :</b> ..... <b>Mel :</b> ..... <b>Date :</b> .. / .. / .... <b>Signature :</b> .....
--	--